

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE334

présenté par

M. Lavergne, M. Armand, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard, Mme Le Meur,  
Mme Jacqueline Maquet, Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel,  
M. Rodwell, M. Travert et M. Vojetta

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 à 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les II et III de l'article introduisent une modification de la procédure d'évolution des SRADDET et des documents d'urbanisme en réduisant la durée d'examen des projets de SradDET, de SCoT et de PLU(i) dans le cadre de la modification simplifiée.

Le délai d'approbation prévu par ces dispositions est d'un mois seulement, contre trois mois dans le droit actuel. Ce délai est trop court, c'est pourquoi le présent amendement propose de supprimer ces modifications.